

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.30.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Maillane - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2019/2020 - Tranche 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Maillane pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL

La Commune ne dispose à ce jour que d'un seul groupe scolaire composé de l'école maternelle et de l'école primaire Frédéric Mistral. L'augmentation significative et régulière du nombre d'élèves au fil des années engendre un manque de place, des classes surchargées et une cantine saturée.

Des travaux d'extension sont nécessaires afin de créer 6 classes supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement de l'école. La dépose des bâtiments préfabriqués, âgés de plus de trente ans, la réfection des salles de classe existantes et la création d'un préau de 150m² permettront un accueil convenable des élèves.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 1 208 256 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DSIPL) d'un montant de 99 992 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 724 954 €

REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'EYRAGUES

La route d'Eyragues est l'une des deux voies d'accès au centre du village. Ancienne et vétuste, son revêtement très dégradé présente de nombreux trous dans le bitume. Les fossés sont apparents et nécessitent un busage. Aucun réseau n'est enterré. De plus, la voie n'est pas sécurisée et nécessite la création de trottoirs afin d'assurer la sécurité des usagers piétons.

La Commune de Maillane sollicite l'aide du Département pour la réalisation d'importants travaux de réfection et d'aménagement sur cette voie vieillissante qui n'est plus adaptée au développement de la ville. Une partie des travaux, réseau pluvial et assainissement, est de la compétence de la Communauté d'agglomération de communes Terre de Provence à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 419 400 €HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DETR) d'un montant de 58 019 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 235 561 €

Pour la tranche 2020, la participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 960 515 € sur une dépense subventionnable globale de 1 627 656 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2019-10127Y en application de la délibération n°207 du 18 octobre 2019.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL